

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



Références du projet :

Nom site :	76_GROS_MALHON_35000		
Code site :	35238_010_01		
Adresse :	76 AVENUE GROS MALHON - 35000 RENNES		
Etat :	Création		
Coordonnées Lambert :	X : 0 300 941	Y : 2 355 373	Z : 26.00m
MOE	SIRTEM - 7 RUE DU COTEAU, ZI DU PRE NEUF - 44190 GORGES		

Présentation projet

Commune de	RENNES
Nom du site	76_GROS_MALHON_35000
Adresse du site	76 AVENUE GROS MALHON – 35000 RENNES

Coordonnées géographiques	
X=	0 300 941
Y=	2 355 373
Z=	26.00 m
Installation d'une nouvelle antenne relais	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification substantielle d'une antenne-relais existante	<input type="checkbox"/>

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Dossier ABF
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Date dépôt: non déposé	Date dépôt :	Date dépôt : non déposé
DP n° :	PC n° :	PC n° :
Date d'accord :	Date d'accord :	Date d'accord :

Descriptif des installations :

Descriptif du Projet

Dans le cadre de l'attribution de la 4^{ème} licence de téléphonie mobile, Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile à 76 AVENUE GROS MALHON – 35000 RENNES, afin de développer et d'exploiter son réseau 3G.

Pour assurer la couverture radio, ce projet nécessitera l'implantation de trois antennes relais émettant sur la bande de fréquence 900/2100.

Dispositions d'intégration paysagère et environnementale

Descriptif

Zone technique :

INDOOR OUTDOOR

Emplacement des baies et des coffrets : Flexi BTS 3 modules sur socle dans la zone technique FREE Mobile à créer + 2 modules déportés fixés sur bras de déport antennes S1 & S3.

Antennes :

Câbles de raccordement : Fibre Coaxiaux

Nombre : 3

Descriptif du cheminement : Coffret EDF à installer à proximité des compteurs existants, proche de l'avenue Gros Malhon. Cheminement dans fourreaux enterrés jusqu'à la zone technique FREE Mobile.

Nombre d'antennes : 3	Existantes : 0	A ajouter : 3	A modifier : 0
Type :		PANNEAUX	
Système :		900/2100	
Hauteur Sol NGF :		26.00 m	
Hauteur Bâtiment/ au sol :		28.00 m	
H sommitale bâtiment :		30.00 m	
HBA NGF :		45.85 m	
Azimuts		0°-120°-240°	
Tilt		0°	
HBA		19.85 m	
Fréquences		900 – 2100 MHz	

Alimentation EDF :

Comptage Sous-comptage

Type de branchement : 6 kVA mono

Détail du cheminement : Cheminement dans cdc capoté au sol dans la zone technique FREE Mobile, puis cheminement dans fourreaux enterrés jusqu'au caniveau cohabitant. Cheminement dans caniveau cohabitant, passage des fibres dans trémie à créer, puis remontée des fibres sur filins tendus à l'intérieur du pylône à installer.

Lien transmission :

Type		Observations
Fibre Free		
DSL Free		
xDSL	<input checked="" type="checkbox"/>	
FH		
Fibre autre opérateur		
Autre		

Engagement

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectés.

Les Antennes Relais et la Santé

ANTENNES RELAIS

Les stations de base des réseaux de téléphonie mobile, souvent appelées « antennes-relais » ou simplement « relais », sont apparues des dernières années dans le paysage national avec l'essor de la téléphonie mobile. Ces infrastructures suscitent souvent des interrogations et parfois des inquiétudes de la part des riverains.

LE CONSENSUS SCIENTIFIQUE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a indiqué dans son **aide-mémoire n°304** de mai 2006 que: « *Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé.* »



VALEURS LIMITES D'EXPOSITION DU PUBLIC AUX RAYONNEMENTS ELECTROMAGNETIQUES

A la demande de l'OMS, une assemblée d'experts réunis au sein de la commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants a défini les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques qui ont été reprises par la commission européenne dans la recommandation 99/519 du 12 juillet 1999. Ces valeurs concernent tout équipement émetteur radioélectrique.

En France ces valeurs ont été transportées par le **décret n° 2002-775 du 3 mai 2002**.

	900 MHz	2100 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	41	61
Intensité du champ électrique en A/m (ampère par mètre)	0,1	0,16
Densité de puissance en W/m ² (watts par m ²)	4,5	10

LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'EXPOSITION DU PUBLIC

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile. Cette circulaire précise les règles de sécurité applicables à ces installations vis-à-vis des ondes électromagnétiques et met l'accent sur l'aspect sanitaire en étendant le domaine d'intervention des instances de concertation départementales, créées par la circulaire du 31 juillet 1998.

L'ANFR est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

LE CADRE POUR UNE INSTALLATION CONCERTEE DES ANTENNES RELAIS

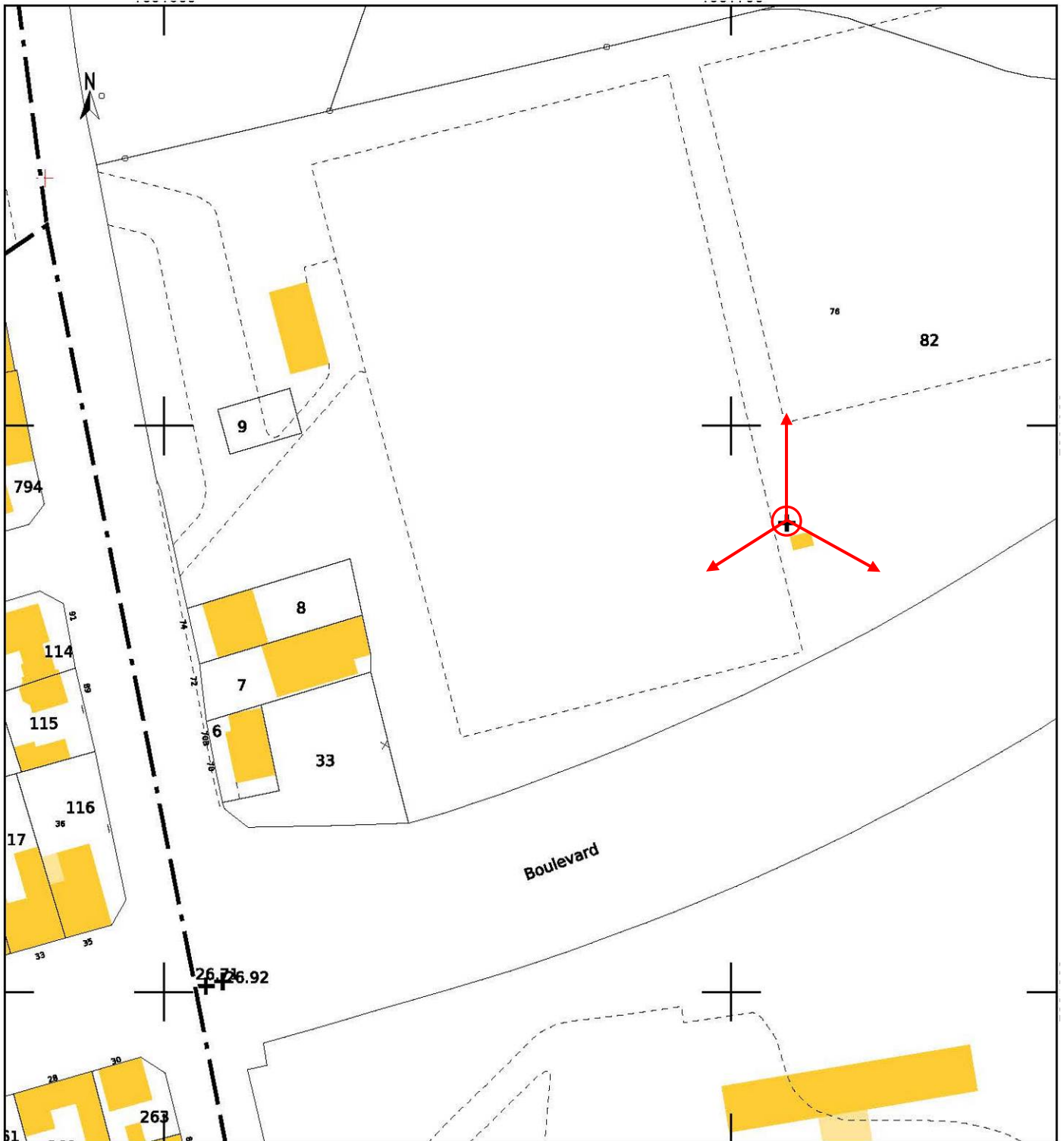
L'Association des maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 le « Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs ». Fin 2007 le document a été actualisé et rebaptisé « Guide des relations entre opérateurs et communes ».



Plan de situation



Plan de cadastre



Photos de l'azimut des cellules

AZ 0°



AZ 120°



AZ 240°



Zone d'Implantation Support Antennes

Etat de l'existant AZ 0°/120°/240° :

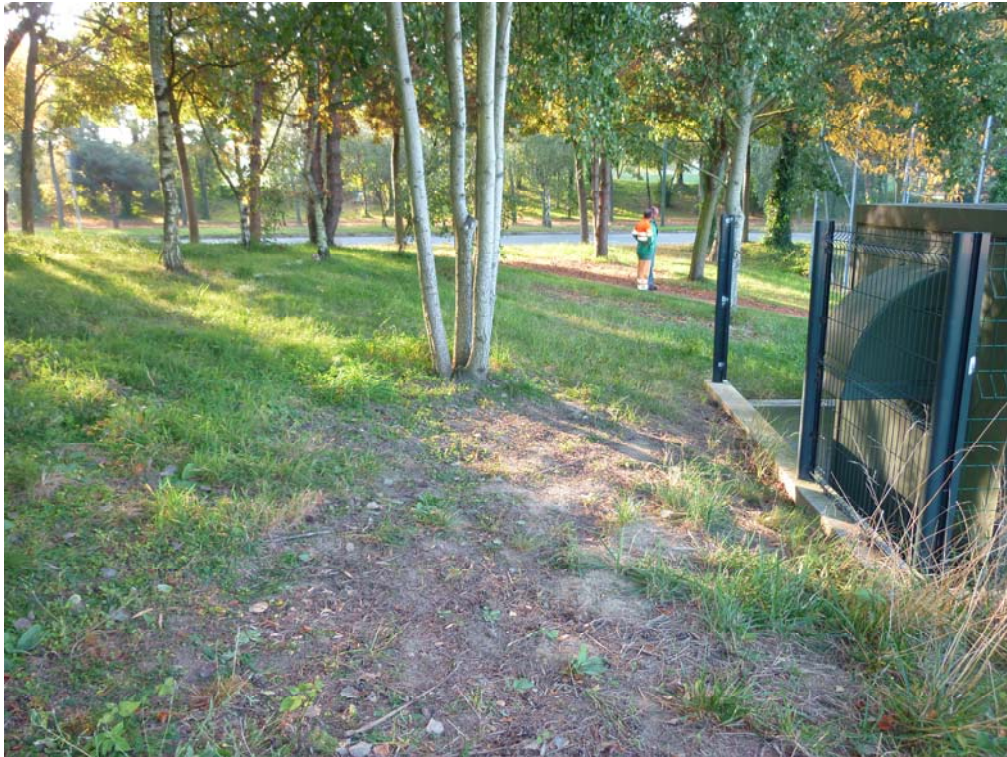


Etat projeté AZ 0°/120°/240° :

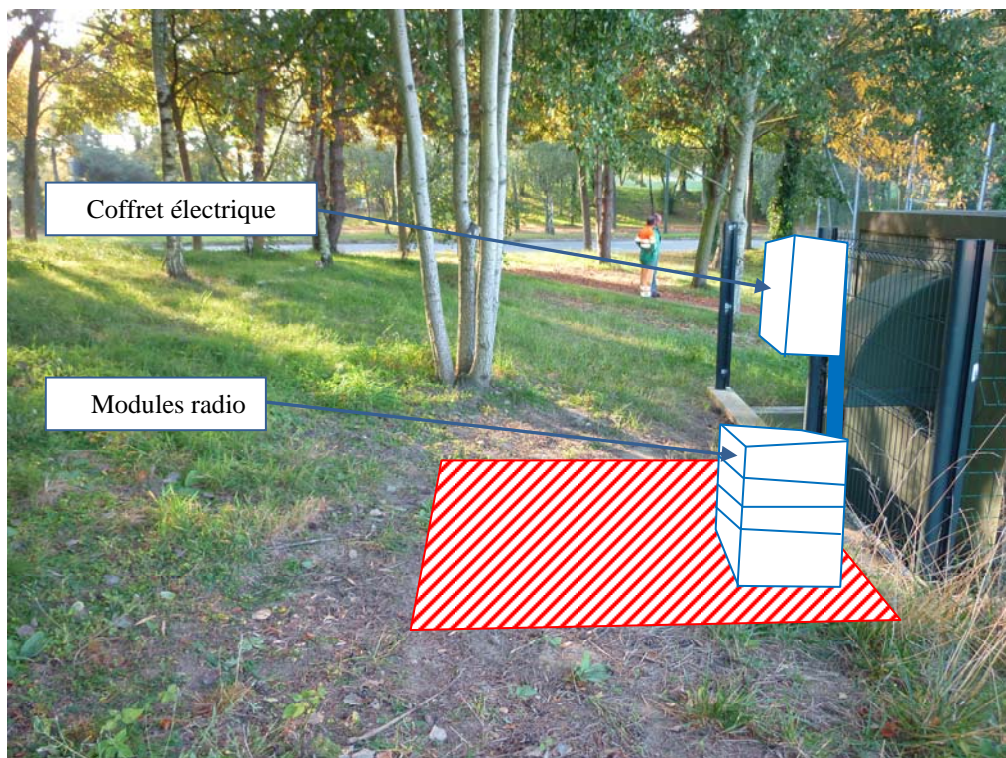


Zone d'Implantation Zone Technique

Etat de l'existant:



Etat projeté:

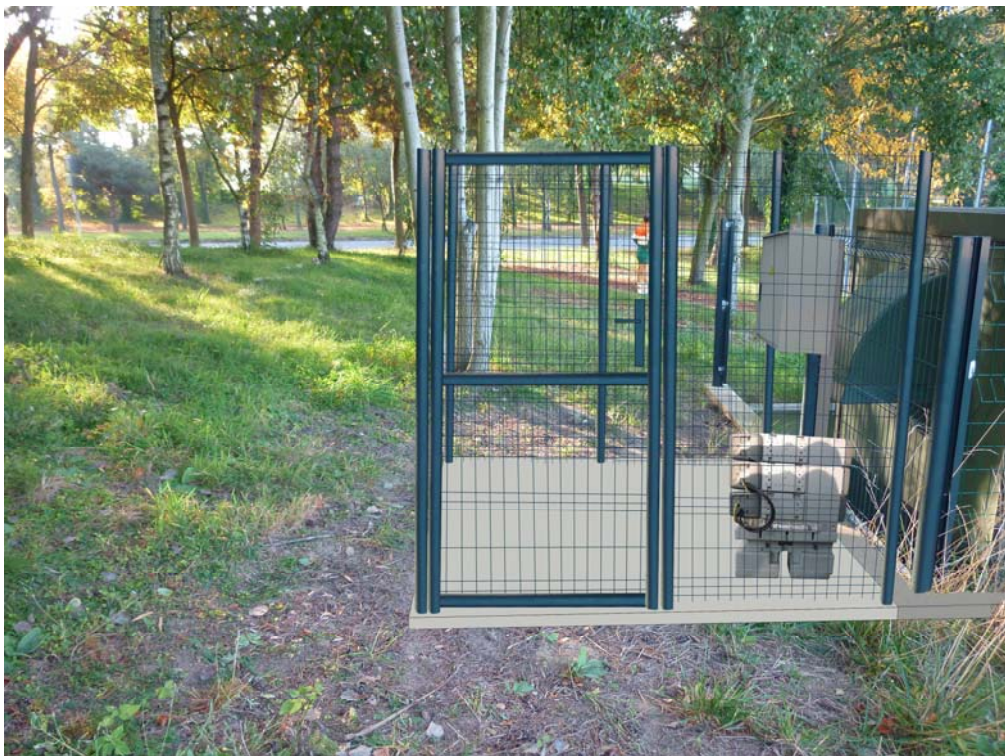


Photomontage

Etat de l'existant:



Etat projeté:



Photomontage

Etat de l'existant:



Etat projeté:



Fiche Santé ANFR

N° ANFR :

--	--	--

1 Conformité de l'installation aux règles de CSTB (en cas de station GSM)

oui

non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

oui

non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil de la Recommandation ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence de la recommandation du conseil 99/519/CE en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui

non

4. Présence d'établissements particuliers de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de **100** mètres de l'antenne

oui

non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

oui

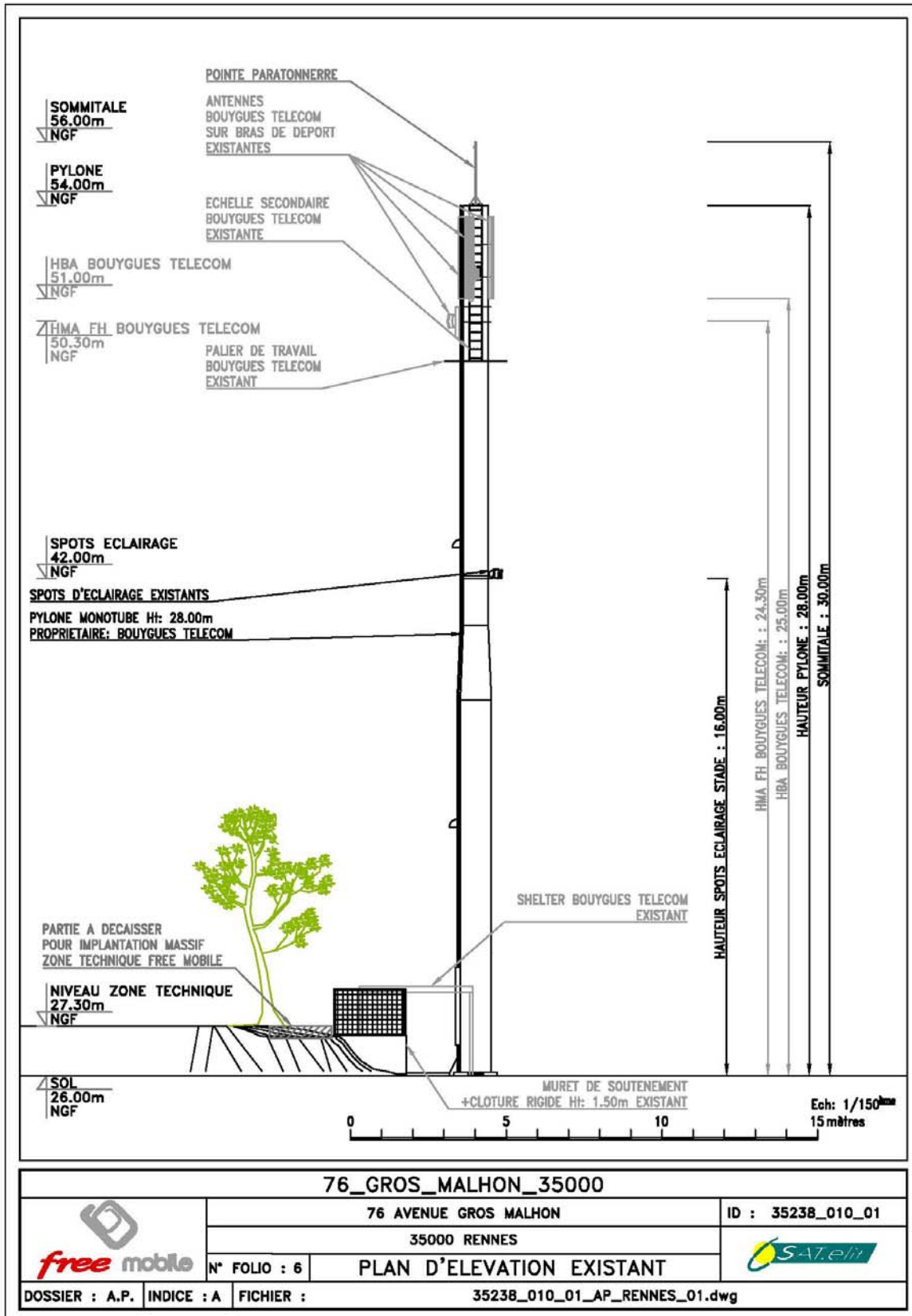
non

S'il existe des sites de notoriété publique (repérés sur le plan de ville ou la carte au 25/000), préciser pour chacun le nom, l'adresse :



Distance des sites sensibles

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Coordonnées WGS 84</u> (Facultatif)	<u>Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale)</u> (Oui / Non)	<u>Distance</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret 2002-775</u>

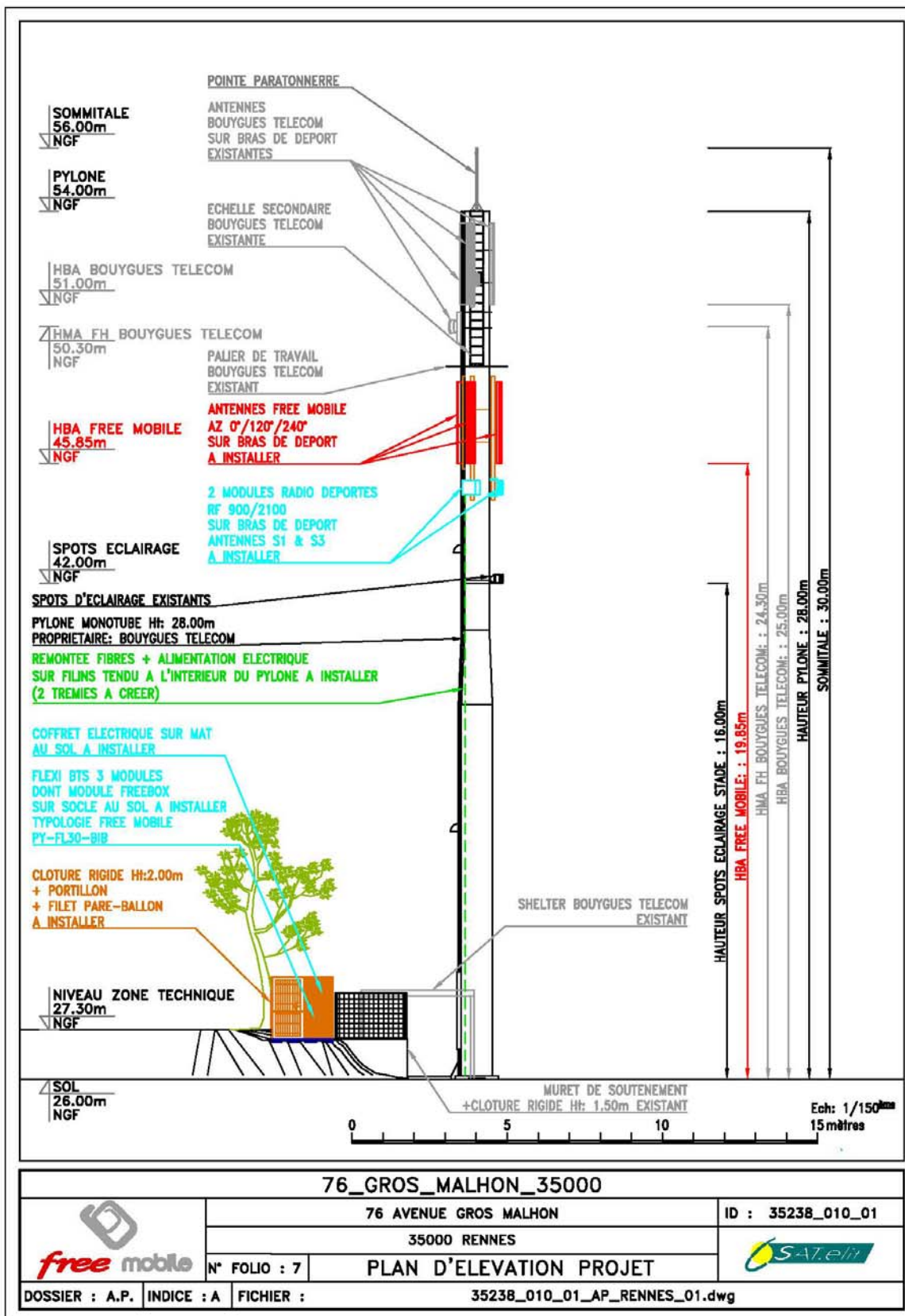
Plan en élévation existant



76_GROS_MALHON_35000

	76 AVENUE GROS MALHON		ID : 35238_010_01
	35000 RENNES		
N° FOLIO : 6	PLAN D'ÉLEVATION EXISTANT		
DOSSIER : A.P.	INDICE : A	FICHER :	35238_010_01_AP_RENNES_01.dwg

Plan en élévation projeté



76_GROS_MALHON_35000



76 AVENUE GROS MALHON

ID : 35238_010_01

35000 RENNES

N° FOLIO : 7

PLAN D'ELEVATION PROJET



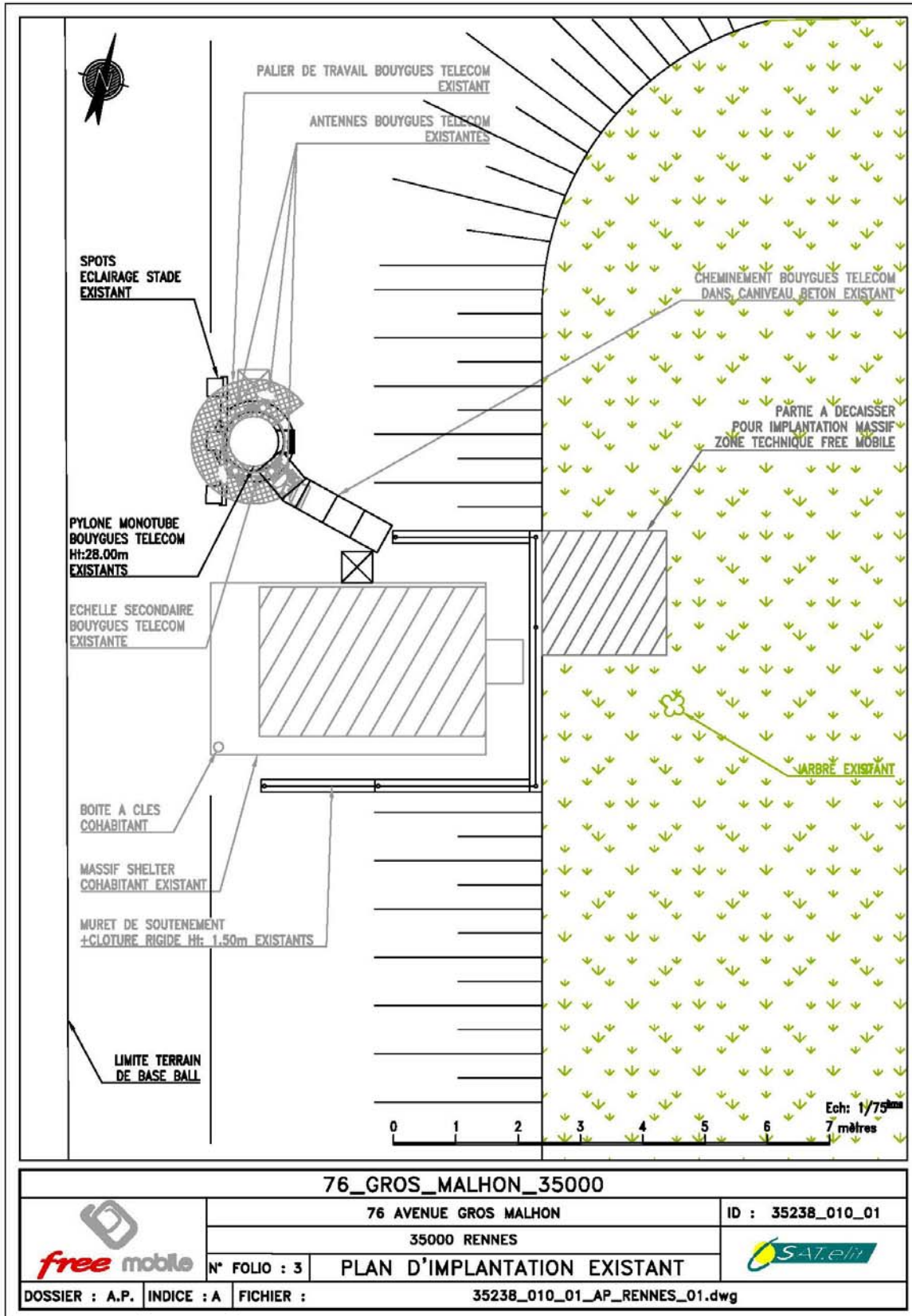
DOSSIER : A.P.

INDICE : A

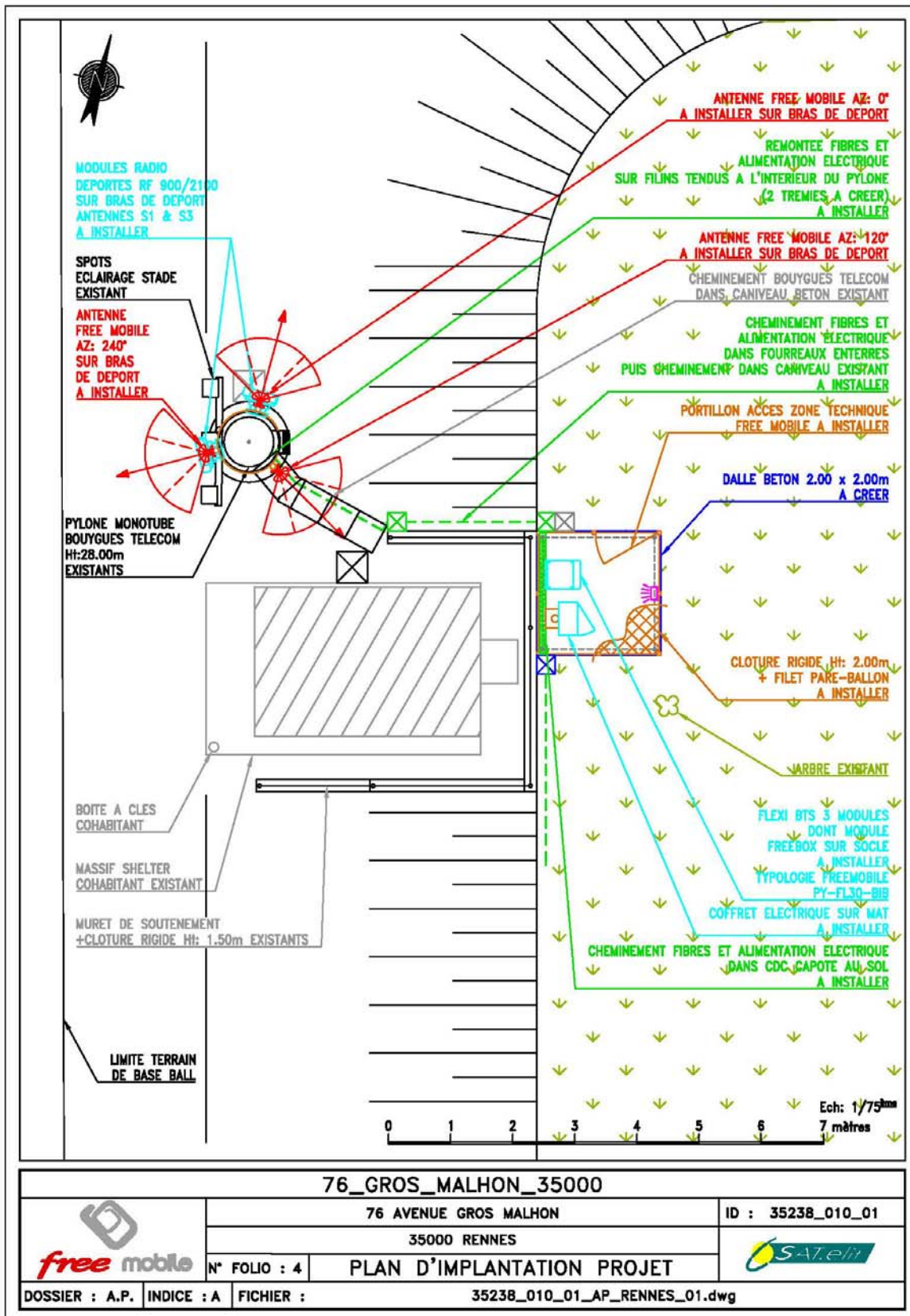
FICHER :

35238_010_01_AP_RENNES_01.dwg

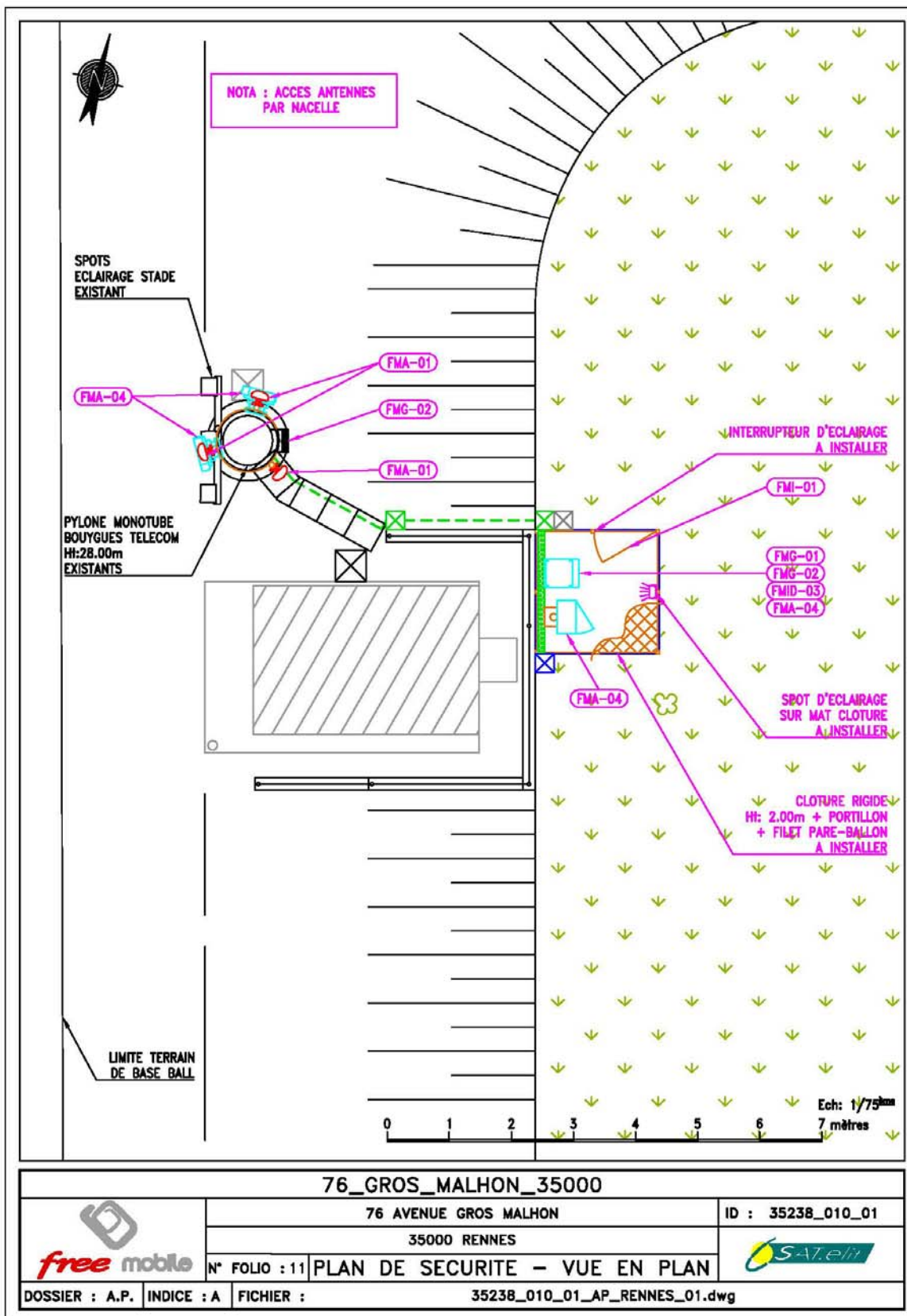
Plan d'implantation état existant



Plan d'implantation état projeté



Sécurité vue en plan



Sécurité vue en élévation

